

**Hachim Fadili, avocat à la Cour d'appel de Paris**

## 36 ans à peine et déjà parmi les avocats les plus cotés de Paris

■ Il avait commencé par des études économiques, mais finit par se réorienter vers le droit.

■ Après un passage dans des cabinets de renom, il crée le sien à Paris en 2007 et se spécialise dans le droit des affaires.

■ Il est le seul étranger à avoir remporté le prix d'éloquence et de démonstration juridique de la Cour de cassation de Paris.

« Des mots, rien que des mots, toujours des mots », écrivait Goethe. Mais les mots ne sont-ils pas justement le centre du monde ? Les grands tribuns, en politique comme ailleurs, connaissent bien et même s'amuse à mesurer le pouvoir qui leur est donné : celui de mobiliser les foules et de « dominer le monde » ou du moins le leur. A 36 ans à peine, Hachim Fadili est un brillant avocat à la Cour d'appel de Paris et apprécié pour ses talents d'orateur. Si bien que ce Marocain a été le seul étranger à remporter le prix d'éloquence et de démonstration juridique de la Cour de cassation, un prix qui existe depuis 1890.

Pourtant le jeune Hachim n'avait rien d'un surdoué en la matière. Né en 1974 à Rabat, il est le benjamin d'une fratrie de quatre frères et sœurs, dont le père est cadre de banque et la mère ethnologue. La famille vit paisiblement à Rabat. Hachim va commencer une initiation à la langue de Molière en étant admis à la Mission française puis plus tard au lycée Descartes où il obtient un bac économique en 1992. Il commence par s'inscrire à l'université de Montpellier I pour une maîtrise en

sciences économiques. Ce n'est qu'au bout de deux années qu'il se rend à l'évidence, sans regret, que cette filière ne lui convient pas. « Je n'ai pas perdu ces deux années car cela me servira grandement par la suite », explique-t-il.

**Le droit a été un choix judicieux**

Hachim Fadili choisit le droit dans la même université où il obtient une licence en droit privé et une maîtrise en droit des affaires. Ses études universitaires sont bouclées par un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit pénal des affaires, à l'Institut d'études judiciaires de Montpellier. Le droit a été un choix judicieux parce qu'il ne perd plus de temps. On le retrouve ainsi à l'École de formation des barreaux de Paris et, sans tarder, au cabinet Delaporte Briard, un ténor du droit des affaires de la capitale de l'Hexagone. Il va apprendre le métier en assistant quelques-uns des trente seniors que compte le fameux cabinet parisien, un des soixante à plaider au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, une charge qui se vend à quelque 15 millions d'euros. Non seulement le cabinet représente sa clientèle privée ou publique devant les instances su-

prêmes du pays, mais il exerce aussi des missions d'arbitrage au niveau

français mais aussi européen. Bref, autant dire que Me Hachim Fadili est à la bonne école. C'est ainsi qu'il a assisté à de grands procès comme ceux qui avaient été intentés à Microsoft pour abus de position dominante ou pour ce qu'on appelle en droit la délinquance astucieuse ou encore la délinquance en col blanc.

Il s'initie au droit des affaires et au conseil en contentieux en assistant ensuite un avocat général comme contractuel, au titre d'une convention entre le barreau et la Cour de cassation. Mais le jeune avocat apprend vite les ficelles du métier et donne libre cours à sa créativité.

En 2005, il se présente au concours d'éloquence et de démonstration juridique

de la Cour de cassation.

Mais n'aspire pas qui veut à cette distinction car seulement quarante avocats cooptés par leurs pairs ont la possibilité de se présenter. Et sur ce nombre,

seuls quatre lauréats seront retenus.

A quoi sert de gagner un tel concours ? D'abord à avoir ses entrées au Conseil d'Etat et au Conseil constitutionnel français. Ce qui ouvre la possibilité de côtoyer les sommités du droit et des experts en matière de droit. Mais il n'y a pas que cela puisque les lauréats du concours accèdent aux bases de données et à la jurisprudence du pays tout comme ils se voient offrir des abonnements à la plupart des publications qui ont droit de cité dans le domaine.

**Conférencier dans plusieurs universités et auteur de nombreux articles dans des revues spécialisées**

Bref, Me Fadili, fort de cette reconnaissance et après avoir eu droit aux avantages que cela lui a procuré, va ouvrir son propre cabinet à Paris dès 2007.

Aujourd'hui, son portefeuille est constitué d'une bonne centaine de PME qu'il accompagne aussi bien dans la création que dans les choix stratégiques dans leurs domaines d'activité. Le champ d'action du cabinet est bien délimité : le droit et les pratiques des relations de travail, le droit de la protection sociale, le droit du marché, le droit notarial, les contrats publics et les partenariats mais aussi l'immobilier, la construction et l'urbanisme.

Mais, progressivement, le cabinet de Me Hachim Fadili, qui compte 6 avocats, va intégrer une seconde activité : le coaching des patrons d'entreprises et des hauts cadres dans la prise de la parole et l'usage de l'éloquence. Cela ouvre d'autres champs d'interventions à Hachim Fadili qui donne des conférences dans plusieurs universités et a publié plusieurs articles dans des revues spécialisées en droit civil des contrats et même en droit des jeux.

Quand on lui demande s'il est bien « intégré » en France, il est stupéfait. « J'exerce mon activité tout comme le fait un chirurgien iranien ou un astrophysicien péruvien en France. Je pense qu'à ce niveau, on ne regarde jamais au faciès mais à la compétence, et la reconnaissance est le maître-mot dans nos communautés » ■

**MOHAMED EL MAAROUI**